



Votre CheckBox **RGPD**

Utilisateurs de solutions SaaS :
quels documents produire pour être conforme ?



LA DOCUMENTATION SUR VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES PERSONNELLES :

- Le registre des traitements (pour les traitements dont vous êtes responsable de traitement comme, par exemple, les traitements RH)
- Les analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD ou PIA) pour les traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes.



L'INFORMATION DES PERSONNES :

- Les mentions d'information pour vos employés quant aux traitements qui leur sont relatifs
- Les procédures écrites internes mises en place pour l'exercice des droits des personnes
- Les procédures écrites internes en cas de faille de sécurité
- La sensibilisation du personnel et la formation du personnel chargé du traitement des données personnelles.



LES CONTRATS QUI DÉFINISSENT LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS :

- Les contrats commerciaux avec les « sous-traitants » (comme les prestataires SaaS) comprenant les informations nécessaires
- Les procédures entre les « sous-traitants » et le responsable de données en cas de violations de données.

Sources : CNIL et le regard d'[Alexandre Diehl, avocat associé du cabinet LAWINT](#), spécialiste juridique des enjeux RGPD